

Avis préventif de non-consommation de l'eau potable

Questions/Réponses – 26 mars 13 h 30

1. Pourquoi l'eau du robinet ne peut-elle pas être bue ?

Un déversement de diesel a été signalé dans notre réseau pluvial. La Ville, en collaboration avec Urgence Environnement et la Direction de la santé publique, effectue des analyses pour s'assurer que l'eau est propre à la consommation.

2. L'eau doit-elle être bouillie avant consommation ?

Non. Même bouillie, l'eau ne peut pas être utilisée pour boire ou préparer des aliments. Il faut recourir uniquement à de l'eau embouteillée pour ces usages.

3. Quels usages nécessitent de l'eau embouteillée ?

- Boire et préparer des breuvages chauds ou froids
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés
- Préparer des aliments (soupes, riz, pâtes, gelée, etc.)
- Brosser les dents
- Fabriquer des glaçons

Conseil : jetez les glaçons, les boissons et les aliments préparés depuis le début de l'avis. N'oubliez pas les réservoirs d'eau des réfrigérateurs.

4. Peut-on utiliser l'eau du robinet pour d'autres usages ?

Oui, pour :

- Laver la vaisselle (bien essuyer avant usage)
- Laver les vêtements
- Les autres usages domestiques
- **À confirmer pour l'hygiène corporelle** (douche, bain, lavage des mains) – une mise à jour sera faite sur nos plateformes en fin de journée.

5. Est-ce que l'eau de mon puits est concernée ?

Non. Les puits privés ne sont pas reliés au réseau d'aqueduc de la Ville.

6. J'ai bu de l'eau ce matin, est-ce dangereux ?

Non. L'avis préventif s'applique pour les prochaines heures et vise les usages futurs.

7. Allez-vous distribuer de l'eau embouteillée ?

La situation est en cours d'évaluation. Une communication sera faite en fin de journée sur nos plateformes.

8. Comment les résidents sans réseaux sociaux peuvent-ils être informés ?

Ils peuvent s'inscrire aux alertes automatisées de la Ville (téléphone, SMS et courriel) via : <https://portailcitoyen.plessisville.quebec/accueil>. Il est nécessaire de créer un compte.

9. Les avis de non-consommation sont-ils encore affichés physiquement sur les portes ?

Avec plus de 5 300 foyers sur le territoire, la Ville privilégie les alertes automatisées et les plateformes de communication pour informer rapidement les citoyens.

10. Les écoles, garderies, restaurants et résidences pour personnes âgées ont-ils été avisés ?

Oui. Tous les établissements ont été contactés.

11. Les enfants peuvent-ils se laver les mains ?

En attendant les mises à jour sur l'eau pour l'hygiène corporelle, il est recommandé d'utiliser du gel désinfectant (type Purell).

12. Où suivre l'évolution de la situation ?

Le présent avis est en vigueur jusqu'à nouvel ordre et sera mis à jour ici sur le site Internet de la Ville.